

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020**

L'an **deux mille vingt** et le **onze** du mois de **décembre à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 décembre 2020.**

Date d'affichage : **8 décembre 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO - M. Eric SAUVAIRE - M. Eric DUPUIS - M. Jean-Claude CUISINIER – M. Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO

Etaient absents : Mme France LAJOIE-GUIEU - M. Philippe NOVAK

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO

Secrétaire de séance : Eric SAUVAIRE

DELIBERATION N° 2020/ 59 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Convention de mutualisation de services ATSEM d'Allemagne en Provence auprès des enfants de la commune de Montagnac-Montpezat scolarisés à Allemagne en provence

Monsieur le maire expose qu'un agent de la commune d'Allemagne en provence est mis à disposition de la commune de Montagnac – Montpezat pour exercer ses fonctions d'ATSEM auprès des enfants de Montagnac Montpezat pendant leur temps de présence à l'école d'Allemagne en provence à compter du 5 octobre 2020.

Cette mutualisation des services de l'ATSEM pourra être renouvelée à chaque rentrée scolaire en fonction du déploiement des classes entre les deux communes.

La situation administrative de l'agent est gérée par la commune d'Allemagne en provence qui lui verse la totalité de sa rémunération.

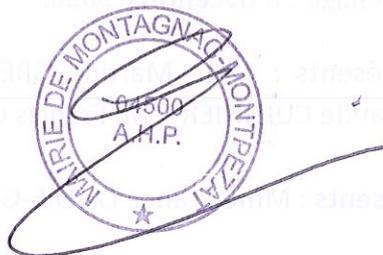
La moitié du montant de sa rémunération et des charges patronales sera reversée à la commune d'Allemagne par la commune de Montagnac -Montpezat.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la convention de mutualisation des services de l'ATSEM.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de mutualisation de l'Atsem en charge des enfants de MONTAGNAC MONPEZAT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du _____